

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 mai 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Danielle MILON - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Véronique MIQUELLY - Amapola VENTRON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-004-11532/22/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement global à l'association Impulse au titre de l'exercice 2022 - Approbation d'une convention 19995

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'incubateur inter-universitaire de l'Académie d'Aix-Marseille Impulse a été créé dans le cadre de la loi sur l'innovation de 1999, dite Loi Allègre. Les universités du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille, associées dès l'origine, ont par la suite été rejointes par le CEA Cadarache, le CNRS, l'INSERM, l'IRD, l'INRA, l'École Centrale de Marseille, l'École des Mines de Saint Étienne et l'École d'Arts et Métiers Campus d'Aix-en-Provence.

En tant qu'incubateur « Allègre », Impulse est soutenu financièrement par le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, par les fonds européens ainsi que par les collectivités territoriales.

L'incubateur inter-universitaire Impulse est une structure de sensibilisation, d'accueil et d'accompagnement aux projets de création d'entreprises « deep tech » issus des laboratoires de recherche et portés par des chercheurs, des étudiants ou des entrepreneurs.

Les porteurs de projets accompagnés sont soit des personnels de recherche, soit des entrepreneurs qui utilisent une technologie mise au point par un laboratoire.

Cet appui à l'entrepreneuriat deep tech repose sur un accompagnement personnalisé et quotidien par un chargé d'affaire. Les entrepreneurs bénéficient également d'un pool d'experts à leur service ainsi que de formations dédiées à l'entrepreneuriat.

A cet accompagnement dédié peut s'ajouter une aide financière, sous forme d'avance remboursable, de l'ordre de 30 000 à 40 000 euros

Il s'agit donc d'un acteur essentiel au développement de l'innovation au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il intervient en amont et en complémentarité des pépinières d'entreprises, telles que Marseille Innovation, les pépinières innovantes du Pays d'Aix et la Cleantech de l'Arbois. Il est également un important prescripteur du fonds Aix-Marseille-Provence Amorçage (AMPA) et travaille aussi en étroite collaboration avec l'incubateur Belle de Mai, la SATT Sud-est, la CISAM et les pôles de compétitivité.

- Statistiques et résultats :

39% des projets incubés par Impulse concernent les sciences de la vie et la santé, 37% sont issus des sciences et technologies de l'ingénieur, 21% des sciences et technologies de l'information, de la communication et du numérique, et 3 % des sciences humaines et sociales.

Depuis sa création, l'incubateur Impulse a investi environ 16 millions d'euros dans l'accompagnement et le financement de 216 projets donnant lieu à la création de 185 entreprises innovantes et de 1 750 emplois directs.

Indicateurs de suivi 2021 :

- Nombre de projets accompagnés issus de la Métropole : 33
- Nombre de nouveaux projets accompagnés : 12
- Nombre de création d'entreprises : 13 dont 12 implantés sur la Métropole Aix-Marseille Provence
- Représentation des femmes parmi les porteurs de projets accompagnés : 14%.

Dans la continuité de son programme d'action 2021, l'incubateur Impulse prévoit de développer d'organiser et programmer une série d'actions. Au-delà de l'intégration d'une dizaine de nouveaux projets de création d'entreprises et de leur accompagnement, l'association poursuivra l'accompagnement des projets intégrés au cours des années 2020 et 2021, soit une trentaine de projets.

Ce programme d'actions 2022 s'articule autour des 5 axes suivants :

- Sélection, accompagnement et financement de 10 à 12 nouveaux projets ;
- Création de 10 à 12 entreprises ;
- Sensibilisation et information auprès des universités et établissements de recherche ;
- Sensibilisation, formation et information auprès des porteurs de projet ;
- Sensibilisation et information auprès d'un large public : journée portes ouvertes ;
- Renforcement de partenariats et développement de consortiums:
Poursuite de la stratégie de partenariats et collaborations avec les pôles de compétitivité, les pépinières et la S.A.T.T. Sud Est. Rapprochement avec l'Institut Paoli Calmettes en vue d'engager une action identique à celle menée avec l'INRA. Projet de convention de partenariat avec le CANCEROPOLE PACA.

Pour l'ensemble de ce programme d'actions, il est proposé d'attribuer à l'incubateur Impulse porté par l'Association de préfiguration de l'incubateur inter-universitaire de l'Académie d'Aix-Marseille, au titre de l'année 2022, une subvention d'un montant de 55 000€ représentant 10,89% du budget prévisionnel 2022 de 505 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 26 avril 2022.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La qualité de l'action menée par l'incubateur IMPULSE en faveur de la valorisation entrepreneuriale de la recherche universitaire ;
- La volonté de la Métropole de soutenir les actions d'accompagnement aux porteurs de projet d'entreprises innovantes.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association de l'incubateur inter-universitaire de l'académie d'Aix-Marseille, une subvention de 55 000 euros au titre du fonctionnement global de l'incubateur inter-universitaire Impulse du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à l'association incubateur inter-universitaire Impulse.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférant.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits :

- 35 000 euros sur le Budget principal Métropolitain 2022, en section de fonctionnement, Sous-politique B360 - Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 67,
- 20 000 euros sur le Budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de fonctionnement, Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE